

**5 décembre 2016** Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 5 décembre 2016, à laquelle étaient présents:

M. Guy Gauthier, conseiller  
Mme Annie Girard, conseillère  
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Mme Suzan Lecours, conseillère  
M. Richard Pedneault, conseiller  
M. Claude Riverin, conseiller

Était absente : Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

7 citoyens (nes) sont présents.

**208 05-12-2016** **3) Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
**Résolution 208-2016**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

**209 05-12-2016** **4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016**  
**Résolution 209-2016**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Richard Pedneault propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

**210 05-12-2016** **5) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2016**  
**Résolution 210-2016**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2016 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

**Dépôt de la liste des comptes payés** **6)** Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en novembre 2016.

**Dépôt de la liste des revenus reçus** **7)** Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en novembre 2016.

**8) Correspondance**

- Une lettre du président du club du Petit lac Saint-Germains demandant une majoration de la contribution pour le déneigement du secteur nord du chemin du Petit lac Saint-Germains;

- Une lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports annonçant une série de mesures d'allègement dans son processus de reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- Une lettre de M. Yoan B. Gravel, citoyen, demandant le service de déneigement du chemin de la Descente-des-Femmes sur une distance approximative de 150 mètres menant au terrain d'entreposage des cabanes à pêche;
- Une lettre de M. Germain Guérin, citoyen, demandant également le déneigement du chemin de la Descente-des-Femmes, mais aussi un affichage approprié dans le secteur et l'installation d'une lumière de rue;
- Une demande d'appui de l'UPA concernant le Programme de crédit des taxes foncières agricoles du Québec;

*Rapport de l'inspecteur* **10a)** Le rapport de l'inspecteur pour les mois de novembre 2016 est déposé au conseil avec le cumulatif depuis le début de l'année.  
*Novembre 2016*

**211 05-12-2016 10b) Paiement de la facture pour le fonds de renouvellement incendie à la MRC du Fjord au montant de 5 000 \$**  
**Résolution 211-2016**

M. Guy Gauthier propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la facture pour le fonds de renouvellement incendie de la MRC du Fjord au montant de 5 000 \$ tel que prévu à l'entente.

**212 05-12-2016 10c) Demande d'appui et d'adhésion, Alliance Forêt Boréale**  
**Résolution 212-2016**

- ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013, a amené des changements importants dans la gestion des forêts publiques du Québec;
- ATTENDU QUE les principaux objectifs de cette loi sont :
  - ✓ assurer la pérennité du patrimoine forestier et implanter un aménagement durable des forêts;
  - ✓ favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier;
  - ✓ soutenir la viabilité des collectivités forestières;
  - ✓ etc.
- ATTENDU QUE, depuis quelques années, la dimension environnementale prend le pas sur les autres dimensions du développement durable (économique et sociale), marquant ainsi un net déséquilibre parmi ces dimensions;

- ATTENDU QUE, depuis l'année 2000, la région du Saguenay-Lac-St-Jean (SLSJ), tout comme le Québec, a subi une importante diminution de sa possibilité forestière résineuse;
- ATTENDU QUE la problématique du rétablissement du caribou forestier et l'instauration éventuelle d'aires protégées comme solution potentielle est un enjeu majeur à suivre de près;
- ATTENDU QU'À l'initiative de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du SLSJ en 2014, « ALLIANCE FORÊT BORÉALE » a été constituée, laquelle a pour objets :
  - ✓ Créer et gérer un fonds de promotion du développement lié à l'exploitation durable de la forêt boréale et de nos ressources naturelles;
  - ✓ Coaliser les organismes privés et publics des régions où la forêt boréale est présente;
  - ✓ Coaliser les acteurs socioéconomiques afin de faire la promotion et la défense de la foresterie durable, du droit de récolter et de créer de la richesse en lien avec la mise en valeur;
  - ✓ Documenter et travailler à l'augmentation de la possibilité forestière dans un objectif de quantité et de qualité;
  - ✓ Organiser des collectes de fonds par voie de souscription publique ou autre;
  - ✓ Faire des représentations auprès des gouvernements en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés;
  - ✓ Supporter le développement de la recherche afin de développer les connaissances en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés.
- ATTENDU QU'UN plan d'actions a été élaboré et adopté par le conseil d'administration d'ALLIANCE FORÊT BORÉALE, laquelle s'est dotée de la Vision commune :

« Une forêt boréale aux ressources durables, plus productive, mieux aménagée, aux usages multiples et qui contribue davantage à l'économie de la région et des collectivités qui y habitent »
- ATTENDU QU'UNE partie importante l'économie régionale est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse;
- ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et de l'Ontario sont interpellées pour adhérer à ALLIANCE FORÊT BORÉALE et à promouvoir ses actions;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Gathier, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'appuyer les démarches initiées par ALLIANCE FORÊT BORÉALE, de signifier notre adhésion à cette entité en complétant le formulaire et, de s'engager à promouvoir les actions ciblées par l'organisme.

**213 05-12-2016 10d) Renouvellement de la convention d'honoraires de la firme Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells, conseillers juridiques  
Résolution 213-2016**

- Considérant que la société d'avocats Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells nous propose une entente de services de 24 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 pour un montant mensuel de 90 \$;
- Considérant que ladite firme d'avocats propose la tarification suivante pour les dossiers nécessitant plus de recherches et de travail:

Me François Bouchard	180\$/hre en 2017 et 190\$/hre en 2018
Me Karine Boies	150\$/hre en 2017 et 160\$/hre en 2018

Par conséquent, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de renouveler la convention de consultations avec la société d'avocats Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells, telle que soumise. M. Laurent Thibeault, maire, et Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer ladite convention de renouvellement pour et au nom de la municipalité.

**214 05-12-2016 10f) 1<sup>er</sup> de 4 versements à l'entreprise Miz-Tôt pour le contrat de déneigement de certains chemins 2016-2017  
Résolution 214-2016**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de procéder au premier paiement pour le contrat d'enlèvement de la neige 2016-2017 à l'entreprise Miz-Tôt au montant de 7 120,70 \$.

**215 05-12-2016 10g) Paiement de la facture de Terrassement Jocelyn Fortin pour les travaux de relocalisation d'une partie du chemin de l'Anse-à-la-Mine  
Résolution 215-2016**

- Considérant que la Municipalité a adopté la résolution 196-2016 relativement aux travaux de relocalisation d'une partie du chemin de l'Anse-à-la-Mine;
- Considérant que les travaux s'élèvent à 27 803,80 \$;
- Considérant que la résolution 196-2016 stipule que la Municipalité s'engage à verser un montant de plus ou moins 3 000 \$, soit environ 10 % de la facture, pour la réalisation desdits travaux;

Par conséquent, M. Guy Gauthier propose, appuyé par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la facture de Terrassement Jocelyn Fortin au montant de 2 780,38 \$ taxes incluses.

**216 05-12-2016 8) Demande du service de déneigement du chemin de la Descente-des-Femmes  
Résolution 216-2016**

- Considérant que M. Yoan B. Gravel, citoyen, a déposé une demande de service de déneigement du chemin de la Descente-des-Femmes menant au

terrain d'entreposage des cabanes à pêche sur une distance approximative de 150 mètres;

➤ Considérant que deux résidences permanentes s'y retrouvent;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de répondre favorablement à la demande de déneigement de M. Yoan B. Gravel. Ledit déneigement sera effectué par l'employé municipal avec le camion Volvo en même temps que la rue de la Descente-des-Femmes.

**217 05-12-2016 11) Levée de la séance**  
**Résolution 217-2016**

M. Guy Gauthier, conseiller, propose de lever la présente à 19 h 34.

\_\_\_\_\_  
Maryse Girard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Laurent Thibeault, maire